

Appel de déclarations d'intérêt

L'Administration des services de santé et des services sociaux des Territoires du Nord-Ouest (ASTNO) est à la recherche d'un **conseiller des patients et des citoyens** qui participera aux activités du **Comité territorial de déontologie** (CTD). Le conseiller des patients et des citoyens recevra une rémunération pour son temps.

Quelle est la raison d'être du Comité territorial de déontologie?

La raison d'être du CTD est :

- a) d'examiner les questions de déontologie, et les problèmes et préoccupations concernant les services de santé et aux services sociaux, ainsi que de fournir des conseils, de formuler des recommandations et d'offrir un service de consultation.
- b) de fournir des conseils et du soutien pour l'élaboration, l'examen et la mise en œuvre de procédures et de processus qui ont une incidence sur les questions de déontologie dans l'offre de soins aux clients, aux patients, aux familles et à la collectivité.

Pourquoi un conseiller des patients et des citoyens?

La recherche a montré que la participation des conseillers des patients et des citoyens aux discussions et à la prise de décisions organisationnelles dans le domaine des soins de santé contribue à accroître la responsabilisation et la transparence, garantit que les initiatives répondent aux préoccupations des patients et améliore la qualité des soins. De plus, les conseillers des patients et des citoyens ont l'occasion de participer à un changement significatif et de contribuer à l'avancement des soins de santé aux TNO.

Rôles et responsabilités

En tant que membre du comité, le conseiller des patients et des citoyens :

- participe à l'examen de préoccupations éventuelles ou rétrospectives concernant la déontologie dans le cadre d'études de cas ou de consultations à ce sujet.
- supervise l'application du modèle du Cadre sur la prise de décisions éthiques au fonctionnement des services de santé et des services sociaux aux TNO, afin d'aider le personnel et la direction à prendre des décisions éthiques.
- s'assure que le fonctionnement des services de santé et des services sociaux respecte les valeurs éthiques et participe à la formulation de recommandations pour la création de politiques portant sur les préoccupations de déontologie (p. ex. les soins de fin de vie, les listes d'attente, l'attribution des ressources).

On s'attend du conseiller des patients et des citoyens siégeant au Comité territorial de déontologie qu'il :

- assiste régulièrement aux réunions du CTD et y participe;
- contribue aux discussions lors des réunions;
- aide le comité à comprendre le point de vue culturel ainsi que celui des patients, des citoyens et du public qui sont pertinents aux initiatives du CTD;
- présente le CTD aux membres du public et recueille des commentaires en vue d'améliorer la qualité de son travail;
- participe à des activités de formation et de soutien appropriées;
- participe aux évaluations de ce rôle ou de ces activités;
- fournisse au CTD le point de vue des patients, afin d'améliorer le matériel, les processus et la prestation;
- représente l'ASTNO de manière positive.

Qualités et compétences

Le candidat retenu possédera les qualités suivantes :

- Dynamisme indépendance et motivation; disposition à chercher des occasions de partager;
- Expérience d'accès aux services de santé et aux services sociaux aux TNO (en tant que patient ou soignant);
- Antécédents variés;
- Fiabilité et professionnalisme;
- Niveau d'aisance élevé pour s'exprimer en public, faire participer les gens et répondre aux questions;
- Compétences techniques pour utiliser un ordinateur, communiquer par courriel et gérer les documents électroniques;
- Passion pour la déontologie, les soins aux patients et la culture;
- Excellentes compétences de communication;
- Capacité à répondre aux demandes de service générales et aux demandes de renseignements, et à livrer du matériel en temps opportun.

Le candidat choisi pourra siéger au comité s'il :

- est considéré comme citoyen canadien ou résident permanent en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*;
- est âgé d'au moins 19 ans;
- connaît bien le mandat, les rôles et les responsabilités du CTD;
- possède une expérience avérée de participation aux activités d'organisations ou de comités d'ordre régional ou territorial;
- s'engage à participer pleinement aux activités du comité;
- est prêt à signer une déclaration sur l'éthique et la confidentialité dans l'exercice de ses fonctions;

- peut démontrer qu'il n'est pas en situation de conflit d'intérêts par rapport à son rôle au sein du comité.

Un candidat ne peut pas siéger au CTD :

- s'il (ou son conjoint ou sa conjointe) travaille (y compris comme fournisseur de services) pour le système de santé et de services sociaux de la région;
- s'il est député à l'Assemblée législative ou au Parlement du Canada;
- s'il a, au cours des trois dernières années, été déclaré coupable d'une infraction en vertu du Code criminel et condamné à une peine d'emprisonnement.

Investissement en temps

Les membres sont nommés pour un mandat de trois ans.

Le comité se réunit au moins six fois par année. Le comité, une fois formé, s'efforce de se réunir une fois par mois par téléconférence. Les membres doivent se déplacer à Yellowknife pour participer aux rencontres trimestrielles ou aux séances d'orientation ou de formation.

Le Comité territorial de déontologie est formé :

- du directeur de la qualité, de la sécurité et de l'expérience des clients de l'Administration des services de santé et des services sociaux des Territoires du Nord-Ouest (ASTNO) (président; un vice-président qui réside à l'extérieur de Yellowknife sera nommé);
- du directeur médical territorial (ou d'un représentant des médecins désigné);
- d'un membre de chaque région desservie par l'ASTNO (total de six régions);
- d'un membre de l'Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River (ASSSSHR);
- d'un membre de l'Agence de services communautaires tłıçhǫ (ASCT);
- d'un conseiller des patients et des citoyens.

Ce à quoi le candidat retenu peut s'attendre

Le candidat retenu :

- recevra une formation élémentaire sur l'ASTNO et le modèle du Cadre sur la prise de décisions éthiques;
- sera formé sur la façon de répondre aux questions et commentaires de la part d'autres citoyens, ainsi que sur des lignes directrices claires pour transmettre des messages;
- sera invité à donner des commentaires et des points de vue durant les discussions du CTD (pendant les réunions ou par courriel);
- se fera donner un aperçu sur la procédure de réclamation des frais et des honoraires;



- recevra une trousse de documentation pour éclairer son travail à titre de conseiller des patients;
- se fera offrir une formation et un soutien continu par les membres du CTD et l'éthicien.

Honoraires

Voici les honoraires auxquels ont droit les individus nommés à un poste pour l'exécution de tâches officielles :

- jusqu'à 250 \$ par jour;
- 125 \$ (50 %) par demi-journée (3,5 heures ou moins).

Comment soumettre sa candidature

Les candidatures doivent être soumises au plus tard le 22 février 2019 à 17 h (heure des Rocheuses) et sont acceptées par courriel à l'adresse indiquée ci-dessous. La candidature doit inclure votre curriculum vitæ ainsi qu'une lettre de présentation expliquant pourquoi ce rôle vous intéresse et comment vous pensez pouvoir contribuer au travail du CTD.

Après l'évaluation initiale des candidatures, on communiquera avec les candidats sélectionnés, pour qu'ils participent à une entrevue. Le candidat retenu devra fournir une attestation satisfaisante de vérification du casier judiciaire.

Si vous avez des questions sur la façon de soumettre votre candidature, veuillez nous écrire à l'adresse NTHSSA_Ethics@gov.nt.ca.